

# V. Résumé non technique de l'évaluation environnementale

**Enquête publique  
du 13 janvier  
au 14 février 2025**



Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

# SOMMAIRE

---

## BESOINS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....4

TABLEAU SYNTHÉTISANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .. 5

## LE PROJET ET LES ORIENTATIONS PRINCIPALES .....8

LA CONSTRUCTION DU PROJET ..... 8

LE PAS 8

LE DOO 9

LES CHOIX OPÉRÉS NOTAMMENT AU REGARD DES ENJEUX

ENVIRONNEMENTAUX ..... 11

Le présent document constitue un résumé non technique des éléments de l'évaluation environnementale et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. Il participe à la transparence et à l'appropriation du document par le public, et porte de façon synthétique l'ensemble des phases de l'élaboration du schéma, au regard notamment de l'évaluation environnementale.

# BESOINS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

L'analyse de l'état initial de l'environnement a mis en évidence un certain nombre de besoins environnementaux sur le territoire du SCoTAN, synthétisés ci-après.

## Santé publique

- Continuer de réduire les émissions et les concentrations en polluant primaire ainsi que les zones de bruit, plus importantes en proximité routière en agglomération, et résorber les dépassements de seuils réglementaires de qualité de l'air (particules) ;
- Maîtriser le trafic routier pour limiter les émissions de gaz précurseurs d'ozone afin d'infléchir les niveaux d'ozone préoccupants pour la santé et les forêts ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux phénomènes de combustion et les besoins en énergie, en recherchant notamment des formes urbaines favorisant la proximité, des déplacements moins longs, la mobilité active, et autorisant des réseaux de chaleur performants, sans recours aux énergies fossiles ;
- Assurer une sécurisation optimale de l'alimentation en eau potable (recherche de nouvelles ressources, maillage des réseaux, anticipation sur le renouvellement des réseaux d'adduction) pour garantir un approvisionnement suffisant en cas de pollution ponctuelle ou demande exceptionnelle ;
- Améliorer la qualité de l'eau des rivières en maîtrisant les volumes d'eaux pluviales rejetés au réseau d'assainissement ;
- Pérenniser la ressource en eau qui passe également par la préservation des fonctionnalités hydrauliques des zones humides et la prévention des pollutions de la nappe ;
- Améliorer, dans les aménagements futurs, la prise en compte des risques liés à l'ancienne activité pétrolière (sols pollués, risque d'explosion et d'effondrement) et prévenir les sols et la nappe de toute pollution ;
- Préserver le fonctionnement hydraulique du territoire sur le long terme et prendre en

compte le risque d'inondation et de coulées de boue ;

- Développer la filière de stockage et soutenir une gestion durable des déchets et des boues urbaines ;
- S'adapter et anticiper le changement climatique en mettant en œuvre les leviers de la transition énergétique, en améliorant la performance énergétique du bâti existant et en privilégiant un urbanisme respectueux du site ;
- Réduire la dépendance énergétique en recherchant plus de sobriété et en exploitant le potentiel de déploiement d'énergies renouvelables et réutilisables.

## Gestion des ressources naturelles

- Optimiser la consommation de sol restant pour préserver les terres agricoles les plus fertiles et limiter la pression foncière sur les espaces naturels. Les ressources naturelles du territoire offrent de forts potentiels valorisables (géothermie et bois-énergie notamment).

## Environnements naturels et paysagers

- Le SCoTAN a une responsabilité particulière envers plusieurs espèces et habitats patrimoniaux dont la préservation, bien engagée, est à pérenniser, voire améliorer mais aussi à valoriser en véritables atouts.
- Le territoire a besoin par ailleurs d'une amélioration des connexions écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité afin d'assurer le fonctionnement écologique local et régional à long terme.
- En matière de paysage, les éléments identitaires (vallées structurantes, prés-vergers, bâtis remarquables et petit patrimoine, ...) nécessitent une prise en compte dans l'aménagement pour jouer pleinement leur rôle dans l'attractivité du territoire.
- Enfin, les différents espaces de transition (fronts urbains, coupures urbaines, entrées de ville, ...) mériteraient d'être consolidés pour améliorer les liens à l'intérieur du SCoTAN et vers les territoires voisins.

## TABLEAU SYNTHÉTISANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant synthétise les enjeux environnementaux majeurs du territoire, dégagés par l'analyse de l'état initial de l'environnement. Le SCoTAN peut contribuer à leur prise en compte dans les domaines de compétence qui sont les siens : l'aménagement et l'urbanisme. Ces enjeux environnementaux sont donc traduits en enjeux pour le SCoTAN et constituent les points d'appui environnementaux pour le Projet d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

| Thématiques                                     | Faiblesses du territoire  | Forces du territoire   | Besoins/Enjeux   | Importance de l'enjeu |
|---|---|--|--|-----------------------|
| <b>SANTE PUBLIQUE</b>                           |   |  |  |                       |
| <b>Qualité de l'air</b>                         | Des zones sensibles à la pollution de l'air principalement dans les zones les plus densément peuplées et à proximité des grands axes de circulation   | Un territoire plutôt à dominante rurale où les axes de circulation à forts trafics sont limités<br><br>Aucun dépassement de concentration de polluants mis à part pour l'ozone   | Prise en compte de la pollution de l'air dans les choix d'aménagement (ne pas exposer davantage de population dans les sites sensibles)<br><br>Poursuivre la réduction des émissions à travers les choix concernant le transport, l'habitat et les activités économiques (limiter l'étalement urbain, articulation habitat/transport, activités/transport,...)<br><br>Augmentation de la place du végétal en milieu urbain         | <b>Enjeu moyen</b>    |
| <b>Changements climatiques/émissions de GES</b> | Vulnérabilité potentielle face aux phénomènes d'inondation et de sécheresse<br><br>Urbanisation spatialement limitée mais qui encourage l'utilisation de la voiture<br><br>Une reprise à la hausse des émissions de GES   | Une trame végétale et forestière couvrant 89 % du territoire et qui permet une bonne capacité de stockage carbone<br><br>Un phénomène d'îlot de chaleur urbaine limité           | Anticiper et réduire la vulnérabilité du territoire face à l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes<br><br>Rationaliser et améliorer les modes de transports<br><br>Rechercher sobriété et efficacité énergétiques dans le bâtiment (pour le chauffage)<br><br>Rechercher une consommation énergétique non émettrice de GES   | <b>Enjeu fort</b>     |
| <b>Ressource en eau</b>                         | Des difficultés d'atteinte pour les cours d'eau, du « bon état » imposé par le SDAGE pour certains cours d'eau<br><br>Un morcellement des distributeurs d'eau<br><br>Quelques dysfonctionnements (forte proportions d'eaux claires parasites, saturation, ...) des stations d'épuration | Une ressource en eau qui permet de subvenir globalement aux besoins du territoire<br><br>Une qualité d'eau potable globalement satisfaisante hormis quelques problèmes ponctuels | Veiller à la protection de la nappe phréatique qui est une ressource vulnérable<br><br>Renforcer les actions visant à réduire les pollutions observées<br><br>Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en veillant au maintien de la réserve et le maillage des réseaux<br><br>Rechercher une meilleure gestion des eaux pluviales (stockage, infiltration, alternative à l'acheminement dans le réseau d'assainissement, ...) | <b>Enjeu moyen</b>    |
| <b>Bruit</b>                                    | Une nuisance sonore provenant des aéroports de Haguenau et de Schweighofen mais qui touche peu d'habitants  | Peu d'infrastructures bruyantes traversent le territoire   | Concilier développement urbain et nuisance sonore<br><br>Intégrer la lutte contre le bruit dans les nouvelles opérations d'aménagement<br><br>Adapter la vocation des sols dans les zones déjà exposées au bruit   | <b>Enjeu faible</b>   |
| <b>Pollution des sols</b>                       | Plusieurs sites répertoriés potentiellement pollués, en grande majorité liés à l'ancienne exploitation pétrolière   | Pour la grande majorité des sites, le processus de mise en sécurité et de surveillance est abouti.   | Prendre en compte la problématique des sols pollués dans les choix de localisation des nouvelles opérations d'aménagement et d'urbanisation  | <b>Enjeu faible</b>   |

| Thématiques                   | Faiblesses du territoire   | Forces du territoire   | Besoins/Enjeux  | Importance de l'enjeu |
|-------------------------------|--|--|---|-----------------------|
| <b>SANTE PUBLIQUE suite</b>   |  |  |   |                       |
| <b>Gestion des déchets</b>    | <p>Un tonnage global qui ne diminue pas</p> <p>Nuisances liées au transport des déchets par route</p> <p>Une importante quantité de déchets professionnels</p> <p>Une stabilisation de la production de déchets (baisse peu perceptible depuis 2017)</p> | <p>Existence d'un Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) porteur d'innovation, de recherche et développement</p> <p>Présence d'un centre de valorisation qui produit une énergie permettant de chauffer environ 3 900 personnes et alimenter 8 600 autres en électricité</p> | <p>Développer l'économie circulaire : réutilisation des sous-produits de chaque processus de production ou de consommation pour les réintégrer et éviter leur dégradation en déchet et en les considérant comme des ressources potentielles</p> <p>Besoin de sites de gestion des déchets BTP inertes</p> | <b>Enjeu moyen</b>    |
| <b>Risques technologiques</b> | /  | Peu d'établissements à risque implantés sur le territoire  | <p>Concilier développement urbain et nuisances pour ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire</p> <p>Informier et communiquer sur les risques existants</p>   | <b>Enjeu faible</b>   |
| <b>Risques naturels</b>       | Une exposition aux risques liés aux événements pluvieux  | Un PPRI couvrant une partie du territoire  | <p>Composer avec les risques et limiter/adapter l'urbanisation dans les secteurs les plus exposés</p> <p>Informier et communiquer sur les risques existants</p>   | <b>Enjeu fort</b>     |
| <b>Sol et sous-sol</b>        | <p>Un espace agricole et forestier sous pression de l'urbanisation</p> <p>Des ressources du sous-sol diversifiées dont l'exploitation est programmée</p>   | Une occupation du sol à forte dominante agricole et forestière   | <p>Maîtriser l'étalement urbain et rechercher une sobriété foncière</p> <p>Pérenniser les terres fertiles pour l'agriculture</p> <p>Protéger les ressources</p>   | <b>Enjeu fort</b>     |
| <b>Energie</b>                | <p>Une dépendance aux énergies fossiles</p> <p>Une consommation énergétique importante pour les ménages (transport et résidentiel) entraînant un risque de précarité pour les ménages les plus fragiles</p>  | <p>Une baisse globale des consommations énergétiques notamment dans le secteur industriel</p> <p>Une production d'énergie renouvelable qui a plus que doublé depuis 2005 (x 2,9)</p> <p>Un Plan Climat Air Energie adopté</p>  | Tendre vers un urbanisme plus respectueux du site et moins énergivore (compacité des bâtiments, principes bioclimatiques, valorisation des potentiels énergétiques, ...)  | <b>Enjeu moyen</b>    |

| Thématiques                             | Faiblesses du territoire   | Forces du territoire  | Besoins/Enjeux  | Importance de l'enjeu |
|---|--|---|---|-----------------------|
| <b>MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE</b> |  |   |   |                       |
| <b>Habitats et espèces</b>              | Risque de conflits entre richesse écologique et projets de développement       | Présence d'un patrimoine naturel très riche<br>1/3 du territoire identifié en réservoirs de biodiversité<br>3/4 du territoire concernés par des mesures de protection/inventaire/identification<br>Présence d'une forêt d'exception (forêt de Haguenau) | Assurer la protection des habitats des espèces les plus sensibles et préserver les écosystèmes plus ordinaires (non concernés par mesures de protection)<br>Tenir compte dans les projets de développement, des protections et des inventaires existants, de la présence d'espèces patrimoniales et de la fonctionnalité écologique | <b>Enjeu fort</b>     |
| <b>Fonctionnement écologique</b>        | Des portions du territoire présentant une perméabilité écologique insuffisante | Rôle important de connexion écologique entre le massif vosgien et les forêts rhénanes<br><br>De vastes entités forestières d'un seul tenant   | Maintenir ou restaurer la trame verte et bleue de l'ensemble du territoire en confortant les réservoirs de biodiversité et en renforçant la mise en réseau<br><br>Favoriser la présence de la nature en ville   | <b>Enjeu fort</b>     |

| Thématiques              | Faiblesses du territoire   | Forces du territoire  | Besoins/Enjeux   | Importance de l'enjeu |
|--------------------------|--|---|--|-----------------------|
| <b>PAYSAGES</b>          |  |   |  |                       |
| <b>Sites et paysages</b> | Une tendance à la standardisation des paysages (lotissements, intensification agricole, friches industrielles...)<br><br>Présence de plusieurs conurbations dans les vallées et vallons<br><br>Fragmentation et perte de cohérence du paysage, surtout dans le ried (infrastructures, étalement urbain, zones d'activités,...) | Une grande diversité paysagère<br><br>Existence de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord<br><br>Un cadre de vie bâti très patrimonial | Faire du paysage un enjeu d'attractivité du territoire (touristique, résidentiel voire économique)<br><br>Maintenir les éléments paysagers structurants (lignes de crêtes, collines, cours d'eau et leurs abords, massifs forestiers, éléments arborés plus ponctuels, ...)<br><br>Améliorer les liens internes du territoire (lier armature urbaine et trame verte et bleue,...) et maîtriser les extensions urbaines<br><br>Soigner les interfaces qui rythment l'espace : entrées de ville, fronts urbains, coupures d'urbanisation, espaces publics, ceintures de vergers, jardins,... | <b>Enjeu fort</b>     |

Il convient de préciser que cette appréciation est relative ; le niveau d'enjeu étant apprécié au regard :

- des spécificités du territoire,
- des enjeux environnementaux du territoire.

# LE PROJET ET LES ORIENTATIONS PRINCIPALES

---

## LA CONSTRUCTION DU PROJET

---

Les choix retenus par le Syndicat mixte pour établir le PAS et le DOO :

- sont issus d'un diagnostic partagé des forces, faiblesses et enjeux d'aménagement du territoire ;
- s'appuient sur les projets de territoire des intercommunalités membres ;
- marquent un souci de cohérence avec les démarches de réflexion engagées par les SCoT voisins, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la démarche transfrontalière PAMINA ;
- respectent les principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines, de mixité

sociale, ainsi que de préservation de l'environnement précisés dans les articles L.141-1 et suivants du Code de l'urbanisme et s'appuient sur les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire et national ;

- prennent leur assise dans une stratégie de structuration et de renforcement de l'armature urbaine autour de laquelle s'articulent ensuite logiquement les autres grands choix du SCoTAN.

## LE PAS

---

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), définit les objectifs de développement durable et d'aménagement de l'Alsace du Nord à 20 ans, à la lumière des enjeux révélés par le diagnostic territorial.

Vision politique partagée, le PAS traduit une stratégie d'aménagement du territoire, en se projetant dans l'avenir pour mieux planifier les développements d'aujourd'hui et de demain, tout en assurant la préservation du cadre de vie. Fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire autour d'ambitions communes et guider l'action publique au service des habitants de l'Alsace du Nord, telle est l'ambition de ce document.

Ce document a été élaboré conformément au cadre fixé par le code de l'urbanisme, dont le contenu a été impacté par de nombreuses évolutions législatives et réglementaires. Virage majeur dans l'aménagement des territoires, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fait de la sobriété foncière un nouvel angle d'approche pour l'ensemble des politiques publiques, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'adaptation au réchauffement climatique. A rebours des modes de développement et de construction connus jusqu'alors, la trajectoire Zéro

Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 impose, à toutes les échelles territoriales, de transformer, intensifier, densifier et renaturer les espaces artificialisés.

Le PAS répond aux objectifs qui ont été définis lors de la prescription de la révision n°2 du SCoT de l'Alsace du Nord. Ainsi, il dessine un avenir commun aux 6 intercommunalités et 105 communes composant l'Alsace du Nord, marquées par un dynamisme, une diversité et une identité forte, entre Karlsruhe et Strasbourg. Ce PAS a également été élaboré à l'aune d'un bilan d'application du SCoT approuvé le 17 mars 2015, dont les résultats ont été analysés en mars 2022.

Dans un contexte de transitions économiques, sociales et écologiques, l'ambition de l'Alsace du Nord a été consolidée en matière de politique du logement, de développement économique, d'équipements, de stratégie énergétique et d'adaptation au changement climatique, pour mieux vivre en Alsace du Nord et préserver ses richesses.

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) traduit les priorités que les élus du PETR de l'Alsace du Nord souhaitent porter pour les deux décennies à venir. Il s'agira de poursuivre

le développement économique et résidentiel du territoire dans le respect et la préservation de leur patrimoine naturel et paysager tout en s'adaptant aux changements climatiques et à ses conséquences.

En ce sens, le projet constitue la charpente qui guide les objectifs et les orientations reprises dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT. Trois axes structurent ce projet :

I. **Asseoir le dynamisme et renforcer l'identité du territoire de l'Alsace du Nord, entre Karlsruhe et Strasbourg. Il s'agit notamment :**

- de bâtir un territoire équilibré et cohérent autour de l'armature urbaine (colonne vertébrale de l'organisation du territoire et du déploiement des politiques publiques),
- de renforcer la vocation d'accueil industriel et diversifier l'attractivité économique territoriale de l'Alsace du Nord,
- de répondre à la diversité des besoins en logements,
- d'améliorer les mobilités et développer l'offre en déplacements durables.

## LE DOO

---

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique en définissant les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent.

Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). Ce document détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur

II. **Assurer un développement responsable et durable, en s'appuyant sur la volonté forte notamment :**

- de rechercher la sobriété foncière et limiter l'artificialisation des sols,
- de favoriser les alternatives aux déplacements automobiles et optimiser le lien entre développement urbain et transport en commun,
- de préserver et valoriser les paysages d'Alsace du Nord.

III. **Protéger le capital nature, s'adapter au changement climatique, préserver les milieux de vie et la santé, notamment en visant à :**

- protéger le capital nature,
- assurer une bonne gestion de l'eau et des pollutions,
- s'adapter au changement climatique,
- réduire la dépendance énergétique et réduire l'impact carbone du territoire,
- soutenir une gestion durable des déchets.

l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Il détermine aussi les conditions d'implantation des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et sur les équilibres territoriaux.

Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour traduire cette stratégie d'aménagement et de développement du territoire retenue dans le PAS et constituer un document facilement appréhendable pour les documents d'urbanisme locaux, le DOO du SCoTAN s'organise en quatre axes.

#### Axe 1 transversal : organisation de l'espace et principes d'équilibre :

- Orientations générales de l'organisation de l'espace, suivant une armature urbaine adaptée, en recherchant la sobriété foncière et limiter l'artificialisation,
- le respect des grands principes d'équilibre entre développement maîtrisé et préservation des espaces de nature, de forêt et agricoles.

#### Axe 2 : organisation du développement économique, avec pour objectif de :

- maintenir et renforcer des secteurs phares du développement économiques,
- organiser le développement économique vertueux en optimisant les consommations foncières,
- structurer l'implantation des équipements commerciaux
- préserver les activités et les espaces agricoles.

#### Axe 3 : organisation de l'offre de logements, de mobilités, d'équipements, de services et densification, avec pour objectif de :

- organiser le développement de l'habitat, en augmentant l'offre, en luttant contre la vacance, en permettant la réhabilitation du parc,
- organiser les mobilités en améliorant l'offre de transport en commun et des modes alternatifs, limitant l'usage de la voiture,
- veiller à une couverture équilibrée de l'implantation des équipements et services
- densifier les secteurs stratégiques résidentiels et privilégier le renouvellement urbain qualitatif tout en préservant l'identité des territoires.

#### Axe 4 : organisation des transitions écologiques et énergétique, valorisation des paysages, limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols :

- améliorer la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores,
- assurer une bonne gestion des ressources et des pollutions du sol,
- anticiper et s'adapter au changement climatique,
- réduire la dépendance énergétique et réduire l'impact carbone du territoire,
- soutenir la gestion durable des déchets,
- valoriser les paysages et le cadre de vie,
- réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que limiter l'artificialisation des sols.

## LES CHOIX OPÉRÉS NOTAMMENT AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

### Les grands choix stratégiques

L'un des grands choix du projet est de maintenir, conforter et accroître le développement économique du territoire afin de créer les richesses nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants. Définir les objectifs de production de logements à mêmes de répondre aux besoins des ménages et à leurs différents modes de vie est un autre des choix fondamentaux du SCoTAN.

Le troisième grand choix est lié aux déplacements. La puissance publique a fait le choix d'organiser les déplacements du futur en renforçant de l'armature urbaine plutôt que de tenter de répondre toujours aux besoins de renforcement ou d'amélioration des réseaux routiers issus de la structure urbaine actuelle et de sa répartition des emplois et des habitants.

En renforçant l'armature urbaine, le SCoTAN rapproche à terme les pôles d'emplois et d'habitat et prépare leur desserte par les transports en commun pour réduire la périurbanisation, source d'étalement urbain et fait le lien avec les préoccupations environnementales liées aux rejets polluants par la circulation automobile ou à la consommation foncière.

Les autres choix du PAS complètent, précisent ou découlent tous plus ou moins de ces trois grands éléments fondamentaux qui ont présidé à l'établissement du projet d'aménagement et de développement durables et du document d'orientation et d'objectifs dans les champs non environnementaux.

Les choix en matière d'urbanisation et de développement se sont par ailleurs appuyés sur les critères environnementaux afin d'élaborer un scénario, en réponse aux enjeux du développement durable du territoire, le plus adapté possible du point de vue environnemental. Il s'agissait de tenir compte des objectifs de protection internationaux et nationaux, des plans et programmes sectoriels

concernant le territoire du SCoTAN (SRADDET, SDAGE, SAGE, planification de la gestion des déchets...) , des enjeux environnementaux et de la forte sensibilité du territoire mis en évidence lors de la phase de diagnostic, ainsi que de l'évolution probable au fil de l'eau des caractéristiques environnementales du territoire en vue de bâtir un scénario ambitieux, source d'incidences positives sur son environnement.

### La démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du SCoTAN a été conçue comme un outil d'aide à la décision pour les élus. Il s'agissait de :

- faire émerger les enjeux environnementaux à l'échelle du territoire du SCoTAN pour éclairer le diagnostic, puis les choix d'aménagement pris dans le cadre du projet ;
- favoriser l'émergence d'incidences positives du schéma sur l'environnement ;
- anticiper les incidences négatives les plus fortes sur l'environnement et envisager les mesures à prendre en amont pour éviter ou réduire ces incidences ;
- évaluer la faisabilité des mesures compensatoires pour les incidences résiduelles.

Cette approche permet aux élus de connaître en amont les incidences du projet pour :

- les éviter ou les réduire lorsque cela est possible, en réorientant les choix de développement,
- les assumer et les compenser lorsque des choix stratégiques ne permettent pas de les éviter.

Cette démarche d'évaluation en continue et itérative a donc permis d'enrichir la réflexion sur le projet de PAS, de se projeter dans les mesures à développer dans le cadre du travail sur le DOO (en termes à la fois d'évitement et de réduction des incidences environnementales) et de vérifier la cohérence de la traduction des différentes orientations du schéma.

L'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, a permis d'ajuster les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser si possible les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et les incidences négatives résiduelles. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des thématiques environnementales présentes dans l'état initial, et permet d'avoir une vision globale des orientations. Pour chaque enjeu environnemental, plusieurs orientations du projet pouvant avoir une incidence positive ou négative.

### La synthèse des incidences

Le SCoT s'est employé à définir un projet de territoire prenant en compte l'environnement et le valorisant de manière à avoir un effet global positif sur celui-ci. Il s'est attaché à éviter au maximum les incidences négatives directes et à réduire les incidences indirectes.

Malgré cela, des incidences résiduelles sont encore présentes et concernent principalement la pression sur les milieux naturels et le foncier due au projet de développement démographique et économique du SCoT.

Le développement du territoire du SCoT implique une consommation foncière résiduelle (malgré les mesures d'évitement et de réduction) et une imperméabilisation des sols concernés. Si les espaces naturels à enjeux sont globalement préservés de l'urbanisation, l'urbanisation du territoire induit des

incidences sur les espaces de nature « ordinaire » qui contribuent au fonctionnement écologique global du territoire. L'ouverture encadrée au public peut avoir des incidences résiduelles sur les milieux naturels et les paysages les moins sensibles.

Par ailleurs, une part de la population reste exposée aux risques et nuisances. L'augmentation de la population sur le territoire du SCoT et l'accueil d'activités nécessaires au développement du territoire, sont facteurs d'une augmentation globale de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (chauffage, déplacements).

De plus, l'augmentation du nombre d'habitants et d'activités implique une augmentation résiduelle de la production de déchets et de la pression sur les capacités du réseau d'assainissement et des stations d'épuration.

L'ensemble de ces incidences résiduelles a été réduit au maximum tout en tenant compte des besoins de développement sur le territoire du SCoT. Le document prévoit aussi des éléments d'amélioration de l'existant : restauration de la continuité des corridors lors des réaménagements de voies, actions pour favoriser le développement/reconstitution des ripisylves, maintien/restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques, maintien, voire augmentation de la part de végétal dans les milieux urbanisés.

En cumulant les mesures de réduction et d'évitement des atteintes au sol et aux milieux naturels avec les mesures pouvant induire une amélioration de l'état initial de l'environnement, il apparaît que les incidences résiduelles du SCoT restent des incidences résiduelles inhérentes à tout projet de développement et dans ce cadre, ne portent pas atteinte de manière significative aux enjeux environnementaux majeurs identifiés.